

## **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Alain PARSY en suite de convocation en date du 7 avril 2017 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Etaient présents: *Alain PARSY – Didier GILLERON – Cathy BONA-LECLERCQ – Jean-Luc THÉRON – Jean-Marc DELACOURT– Guillaume BOHACZ – Bernard HUREZ– Thierry DEFONTAINE – Hubert FAUQUEUX.*

Etaient absents excusés : *Pascale CARDON-PETIT – Jean-Marc BÉZÉ – Frédéric DUBOIS.*

Etaient absents : *Priscilla COLLET – Joël DEMAUX.*

Procurations : *Mme Pascale CARDON-PETIT à Mr Didier GILLERON, Mr Jean-Marc BÉZÉ à Mr Guillaume BOHACZ, Mr Frédéric DUBOIS à Mr Bernard HUREZ.*

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mr Jean-Marc DELACOURT.

### **LECTURE DU COMPTE-RENDU DU 3 MARS 2017**

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 3 mars 2017 à l'unanimité.

### **INSTALLATION DU CHAUFFAGE CENTRAL À L'ÉGLISE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la dernière séance du conseil municipal, il avait présenté les différentes solutions envisageables pour le remplacement du système de chauffage actuel à l'église (bouteilles de gaz) ainsi, qu'un devis de l'entreprise GLACET pour la modification de l'installation existante avec pose de deux radiants à l'entrée et d'un dans le cœur. Ce dernier s'élevait à 8 133 € HT.

Le Conseil Municipal avait décidé de reporter sa décision dans l'attente de la réception des autres devis.

Il poursuit en informant l'assemblée qu'il a reçu deux autres devis pour l'installation d'un chauffage électrique, comprenant deux lustres et un panneau radiant. Le coût de cette installation est de 9 361 € 70 pour l'entreprise individuelle SNTBI et de 9 336 € 60 HT pour la Société DELESTRE INDUSTRIE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 7 voix POUR, 1 CONTRE et 1 ABSTENTION de :

- Opter pour l'installation d'un chauffage électrique comprenant deux lustres et un panneau radiant,
- Retenir l'offre économiquement la plus avantageuse émanant de la Société DELESTRE INDUSTRIE, située ZI de la Bergerie BP 10 49280 LA SÉGUINIÈRE, d'un montant de 9 336 € 60 HT,
- Autoriser Monsieur le Maire à passer commande de ces travaux.

Les crédits sont prévus au chapitre 21 de l'exercice 2017.

## **INSTALLATION DE JEUX DANS LA COUR DE L'ÉCOLE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a repris contact avec la Société BOURRELIER pour le devis et qu'il a obtenu une remise exceptionnelle de 529 € HT.

Le coût total de l'installation s'élève donc à 4 782 € HT (au lieu de 5 311 € HT).

Après discussion, les membres du conseil municipal, à la majorité, décident de ne pas acquérir ces jeux, jugés dangereux.

## **INSTALLATION D'UNE BORNE NUMÉRIQUE ET DEMANDES DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de la mise en œuvre du « Plan Préfecture nouvelle génération », les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) et des passeports poursuivent leur évolution, notamment afin de renforcer la sécurité du processus de délivrance du titre. Ainsi, depuis le 14 mars 2017, seules les communes équipées d'un dispositif de recueil (DR) peuvent traiter les demandes de CNI.

Notre commune, n'étant pas équipée d'un DR, ne peut donc plus depuis cette date instruire les demandes de CNI. C'est pourquoi, afin d'aider nos administrés dans leurs démarches administratives, la commune a la possibilité de faire installer une borne numérique à l'extérieur de la mairie pour leurs permettre de saisir en ligne une pré-inscription.

En outre, cette borne permettrait également une liaison vers les sites internet et pourrait diffuser des messages d'informations pendant son temps d'inutilisation.

Le coût de cet investissement est d'environ 13 000 € HT.

Il poursuit en expliquant que ce projet étant très novateur, il est éligible au FSIL, dans le cadre du contrat Ruralité avec la CAC, à hauteur de 6 000 € et pourrait également faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat et du Département. Le projet pouvant bénéficier de 80 % maximum de subvention.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à la majorité, votent CONTRE l'acquisition d'une borne numérique, jugée trop coûteuse et pouvant générer des regroupements de jeunes et aussi créer du bruit.

## **RÉFLEXION AU SUJET DES GROS TRAVAUX À PRÉVOIR DANS LA COMMUNE : SALLE POLYVALENTE, ATELIERS COMMUNAUX, GARAGE Mr BEZET etc ...)**

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine réunion de conseil municipal.

## **BONS DE PAIN ET BONS D'ACHATS DES BÉNÉFICIAIRES DU C.C.A.S.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale d'Haynecourt, il convient de délibérer concernant la délivrance des bons de pain et des bons d'achats.

Il informe les conseillers municipaux que le CCAS octroyait un bon de pain mensuel de 12 euros et deux bons d'achats par an d'une valeur unitaire de 30 € sous forme de carte cadeau à Mme Berthe MAGNIEZ et Yvette DUBOIS.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident :

- D'accorder un bon de pain mensuel de quinze euros à Mesdames Yvette DUBOIS et Berthe MAGNIEZ à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017,
- D'accorder un bon d'achat semestriel à ces dernières de 40 € sous forme de carte cadeau à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE JULIEN BRAINVILLE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les parents de Julien ont sollicité la commune pour obtenir une aide pour l'acquisition d'une voiture adaptée au transport de Julien afin de pouvoir, notamment, partir en vacances en famille.

Cet investissement étant trop onéreux, les conseillers municipaux sollicitent que la famille de Julien soit contactée afin de savoir s'il serait favorable à la location d'un camping-car adapté pour pouvoir partir en vacances.

Monsieur GILLERON est chargé de prendre contact avec eux.

### **AMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN TERRAIN DE FOOT : INSTALLATION D'UN KIOSQUE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux d'aménagement de l'ancien terrain de football se poursuivent et qu'il serait judicieux d'y installer un abri.

Il poursuit donc en donnant lecture d'un devis émanant de la SAS COQUART pour la fourniture d'un kiosque en bois de 5 m sur 5 m avec une assistance pour le montage d'une journée. Ce dernier s'élève à 3950 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident :

- d'installer un kiosque au terrain omnisport,
- d'approuver l'offre émanant de la SAS COQUART, située 16 rue Norbert Bacquet 62390 BEAUVOIR-WAVANS, d'un montant de 3 950 euros HT soit 4 740 euros TTC pour la fourniture de ce dernier,
- d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande auprès de la SAS COQUART.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2017.

### **RÉPARATION DE LA VOIRIE (TROUS DANS TOUTE LA COMMUNE)**

Pour faire suite à la dernière réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a des trous dans la chaussée à certains endroits dans la commune.

Il poursuit en informant l'assemblée qu'il a reçu le devis attendu de la Société TOURNAY pour la réparation de la voirie dans toutes les rues de la commune. Il s'élève à 5 905 € HT soit 7 086 € TTC.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident :

- de procéder à la réparation de la voirie (trous) dans toutes les rues de la commune,
- d'approuver le devis émanant la SARL TOURNAY CHRISTOPHE, située 13 place des Anciens Combattants 62860 BOURLON, d'un montant de 5 905 € HT soit 7 086 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande de ces travaux.

**AVIS SUR LA PROPOSITION DE MODE D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET DE PÉRIMÈTRE DANS LES COMMUNES DE BARALLE, BOURLON, BUISSY, EPINOY, MARQUION, OISY-LE-VERGER, PALLUEL, RUMAUCOURT, SAINS-LEZ-MARQUION, SAUCHY-CAUCHY, SAUCHY-LESTRÉE, AUBENCHEUL-AU-BAC, FRESSIES, RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE, HAYNECOURT avec extensions sur les communes de FONTAINE-NOTRE-DAME, ABANCOURT, ANNEUX, CAGNICOURT, HEM-LENGLLET, MOEUVRES, SANCOURT, SAILLY-LES-CAMBRAI, VILLERS-LES-CAGNICOURT**

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- de l'étude d'aménagement réalisée par le cabinet INGEO, géomètre-expert à SAINT-OMER, les bureaux d'études Thierry CHALLON et SAUNIER et Associés,
- du procès-verbal de la réunion de la commission communale en date du 5 avril 2016,
- du procès-verbal de la réunion de la commission communale en date du 18 janvier 2017,
- de la proposition de plan de périmètre au 1/5 000ème,
- du rapport du commissaire enquêteur près enquête sur le mode d'aménagement et sur le périmètre.

Le Conseil Municipal, en application des articles L. 121-14 ou R.121-21 du Code Rural et après en avoir délibéré :

- prend acte des prescriptions de l'étude d'aménagement,
- constate qu'aucune observation mettant en cause le principe de l'aménagement foncier agricole et forestier n'a été formulée en ce qui concerne le périmètre proposé,
- approuve les prescriptions définitives proposées par la commission communale visant à la protection de l'environnement, du cadre de vie et de la gestion de l'eau, énoncées lors de sa réunion du 5 avril 2016,
- approuve les propositions définitives de la commission communale quant à la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier et quant au périmètre à l'intérieur duquel elle sera appliquée, énoncées lors de sa réunion du 18 janvier 2017.

#### **ADHÉSION À L'AGENCE D'INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE DU NORD**

Vu l'article L. 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique et financier. ».

Vu l'article L. 5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des

organismes publics de coopération dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur. Forment la catégorie des groupements de collectivités (...) les agences départementales... »,  
Vu la dissolution de l'association « Agence Technique Départementale du Nord » au 31 décembre 2016,

Vu la création de l'Agence d'Ingénierie du Nord, le 1<sup>er</sup> janvier 2017, sous la forme d'un établissement public administratif,

Vu les statuts de cette nouvelle Agence et notamment son article 6 qui dispose que : « Toute commune ou tout établissement public intercommunal du département du Nord peut devenir membre d l'agence, en adoptant par délibération, et sans réserve, les présents statuts »,

Considérant l'intérêt pour la commune d'une telle structure,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident :

- D'adhérer à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord,
- D'approuver les statuts fixant les principes et les règles de fonctionnement de l'Agence,
- D'approuver le versement de la cotisation dont le montant sera inscrit chaque année au budget de la commune,
- De désigner Monsieur Alain PARSY comme son représentant titulaire à l'Agence et Monsieur Didier GILLERON comme son représentant suppléant.

## **RÉFLEXION RELATIVE À LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF RSA-BÉNÉVOLAT**

Cette décision est reportée et sera remise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du conseil municipal après les élections présidentielles et législatives.

## **ORGANISATION DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES**

Le bureau de vote pour le dimanche 23 avril 2017 sera composé comme suit :

Président : Mr Alain PARSY  
Suppléant : Mr Didier GILLERON

Secrétaire : Cathy LECLERCQ

### **8 h – 10 h 45**

- Hubert FAUQUEUX
- Frédéric DUBOIS

### **10 h 45 – 13 h 30**

- Jean-Marc DELACOURT
- Jean-Marc BÉZÉ
- Pascale PETIT

### **13 h 30 – 16 h15**

- Bernard HUREZ
- Guillaume BOHACZ

**16 h 15 – 19 h 00**

- Jean-Luc THÉRON
- Thierry DEFONTAINE

Le bureau de vote pour le dimanche 7 mai 2017 sera composé comme suit :

Président : Mr Alain PARSY

Suppléant : Mme Cathy LECLERCQ

Secrétaire : Jean-Marc DELACOURT

**8 h – 10 h 45**

- Bernard HUREZ
- Frédéric DUBOIS

**10 h 45 – 13 h 30**

- Jean-Marc BÉZÉ
- Guillaume BOHACZ
- Jérémy DELHAYE

**13 h 30 – 16 h15**

- Marielle GUSTIN
- Hubert FAUQUEUX
- Jean-Marc DELACOURT

**16 h 15 – 19 h 00**

- Pascale PETIT
- Jean-Luc THÉRON
- Thierry DEFONTAINE

**COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU C.C.A.S.**

Le Compte administratif 2016 du C.C.A.S. est présenté comme suit:

|                        |             |            |
|------------------------|-------------|------------|
| Section FONCTIONNEMENT | Dépenses    | 149.97 €   |
|                        | Recettes    | 593.10 €   |
| Résultat fin 2015      | Excédent de | 4 689.43 € |

**Excédent de fonctionnement** **5 132.56 €**

|                        |             |            |
|------------------------|-------------|------------|
| Section INVESTISSEMENT | Dépenses    | 0.00 €     |
|                        | Recettes    | 0.00 €     |
| Résultat fin 2015      | Excédent de | 1 220.02 € |

**Excédent d'investissement** **1 220.02 €**

Considérant que le CCAS a été dissout au 31 décembre 2016 par délibération n°20160902-04 du 2 septembre 2016,

Monsieur le Maire étant sorti,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Compte Administratif du CCAS 2016, conforme au compte de gestion du percepteur.

### COMPTE DE GESTION 2016 DU C.C.A.S.

Le Conseil Municipal,

Considérant que tout est en ordre,

- après s'être fait présenter les budgets et décisions modificatives de l'exercice 2016,
- après avoir approuvé le compte administratif 2016,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
  - 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2016 au 31.12.2016,
  - 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
  - 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2016

Le Compte administratif 2016 de la Commune est présenté comme suit:

|                        |             |                |
|------------------------|-------------|----------------|
| Section FONCTIONNEMENT | Dépenses    | 255 701.28 €   |
|                        | Recettes    | 387 412.06 €   |
| Résultat fin 2015      | Excédent de | 1 434 745.52 € |

**Excédent de fonctionnement 2016 : 1 566 456 € 30**

|                        |            |               |
|------------------------|------------|---------------|
| Section INVESTISSEMENT | Dépenses   | 212 975.17 €  |
|                        | Recettes   | 95 799.94 €   |
| Résultat fin 2015      | Déficit de | - 79 253.44 € |

**Déficit d'investissement 2016 : 196 428 € 67**

|                                   |                            |             |
|-----------------------------------|----------------------------|-------------|
| RESTES A RÉALISER AU 31/12/2016 : | Restes à réaliser Recettes | 50 000.00 € |
|                                   | Restes à réaliser Dépenses | 60 305.04 € |

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, les conseillers municipaux, à l'unanimité, approuvent le Compte Administratif, conforme au compte de gestion du percepteur.

### COMPTE DE GESTION COMMUNE 2016

Le Conseil Municipal,

Considérant que tout est en ordre

- après s'être fait présenter les budgets et décisions modificatives de l'exercice 2016,

- après avoir approuvé le compte administratif 2016,
  - après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- 4) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2016 au 31.12.2016;
  - 5) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  - 6) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **AFFECTATON DES RESULTATS COMMUNE 2016**

#### **Section d'investissement**

Résultats de l'année 2015 - 117 175.23€  
 Résultats antérieurs - 79 253.44 €  
 Résultats cumulés à la clôture  
 de l'exercice 2016 - 196 428.67 €

#### **Section de fonctionnement**

Résultats de l'année 2015 131 710.78 €  
 Résultats antérieurs 1 434 745.52 €  
 Résultats cumulés à la clôture  
 de l'exercice 2016 1 566 456.30 €

**Excédent global de 1 370 027.63 euros.**

**Restes à réaliser Dépenses 2016 : 60 305.04 €**

**Restes à réaliser Recettes 2016 : 50 000.00 €**

**Excédent global avec RAR : 1 359 722.59 euros.**

**Résultats du CCAS au 31/12/2016 à intégrer suite à son dissolution :**

Excédent de fonctionnement : 5 132.56 €

Excédent d'investissement : 1 220.02 €

**Résultats cumulés au 31/12/2016 :**

**Fonctionnement :**

Excédent Commune : 1 359 722.59 €

Excédent CCAS : 5 132.56 €

**Excédent global : 1 364 855.15 €**

**Investissement :**

Déficit Commune : - 196 428.67 €

Excédent CCAS : 1 220.02 €

**Déficit global : - 195 208.65 €**

### **AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil Municipal décide d'affecter :

- en report à nouveau de la section d'investissement,



soit (C/110) ligne budgétaire 001 - 195 208.65 euros  
 - et, en report à nouveau de la section de fonctionnement,  
 soit (C/110) ligne budgétaire 002 1 364 855.15 euros

- de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement  
 soit au compte 1068 206 733.31 euros

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2017**

Le Budget primitif 2017 est présenté comme suit :

|                        |                     |                |
|------------------------|---------------------|----------------|
| Section FONCTIONNEMENT | Dépenses = Recettes | 1 583 454.15 € |
| Section INVESTISSEMENT | Dépenses = Recettes | 1 108 713.69 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif, à l'unanimité, tel que présenté ci-dessus.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2016  
SERVICE DES EAUX**

Le Compte administratif 2016 du Service des Eaux est présenté comme suit:

|                        |                                   |                          |
|------------------------|-----------------------------------|--------------------------|
| Section FONCTIONNEMENT | Dépenses                          | 146 807.51 €             |
|                        | Recettes                          | 46 018.69 €              |
|                        | Résultat reporté                  | Excédent de 164 152.61 € |
|                        | <b>Excédent de fonctionnement</b> | <b>63 363.79 euros</b>   |

|                        |                                  |                         |
|------------------------|----------------------------------|-------------------------|
| Section INVESTISSEMENT | Dépenses                         | 00.00 €                 |
|                        | Recettes                         | 4 997.83 €              |
|                        | Résultat reporté                 | Excédent de 19 081.38 € |
|                        | <b>Excédent d'investissement</b> | <b>24 079.21 euros</b>  |

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent le Compte Administratif, conforme au compte de gestion du percepteur.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016  
SERVICE DES EAUX**

Le Conseil Municipal,

Considérant que tout est en ordre,

- après s'être fait présenter les budgets et décisions modificatives de l'exercice 2016,
- après avoir approuvé le compte administratif 2016,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 7) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2016 au 31.12.2016;
- 8) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 9) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

**AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016  
SERVICE DES EAUX**

**RESULTATS DE L'EXERCICE 2016**

| <u>Section d'investissement</u>                      |             | <u>Section de fonctionnement</u>                     |                |
|--|-------------|--|----------------|
| Résultats de l'année 2016                            | 4 997.83 €  | Résultats de l'année 2016                            | - 100 788.82 € |
| Résultats antérieurs                                 | 19 081.38 € | Résultats antérieurs                                 | 164 152.61 €   |
| <br>   |             |  |                |
| Résultats cumulés à la clôture<br>de l'exercice 2016 | 24 079.21 € | Résultats cumulés à la clôture<br>de l'exercice 2016 | 63 363.79 €    |

**Excédent global de 87 443.00 euros.**

**AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil Municipal décide d'affecter :

- en report à nouveau de la section d'investissement,  
soit (C/110) ligne budgétaire 001 24 079.21 euros
- et, en report à nouveau de la section de fonctionnement,  
soit (C/110) ligne budgétaire 002 63 363.79 euros

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017  
SERVICE DES EAUX**

Le Budget primitif 2017 est présenté comme suit :

|                        |                     |             |
|------------------------|---------------------|-------------|
| Section FONCTIONNEMENT | Dépenses = Recettes | 85 973.79 € |
| <br>                   |                     |             |
| Section INVESTISSEMENT | Dépenses = Recettes | 29 229.21 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif, à l'unanimité, tel que présenté ci-dessus.

**AVIS SUR LE PROJET DU SAGE DE LA SENSÉE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commission Locale de l'Eau (CLE) a adopté le projet d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sensée lors de sa réunion du 24 novembre 2016.

Il poursuit en expliquant que conformément à l'article L.212-6 du Code de l'Environnement, le projet du SAGE de la Sensée est désormais en phase de consultation administrative d'une durée de 4 mois et que par conséquent, l'avis du Conseil Municipal sur ce projet est sollicité.

Il donne ensuite la parole à Monsieur Didier GILLERON, qui rend compte à l'assemblée des informations recueillies sur le projet du SAGE de la Sensée lors de la réunion du 23 mars dernier à la salle du Tordoir.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, décident de donner un avis favorable sur le projet du SAGE de la Sensée.

**DON POUR LES VICTIMES DE LA FAMINE AU SOUDAN DU SUD,  
AU NIGÉRIA, EN SOMALIE ET AU YÉMEN**

Monsieur le Maire donne lecture aux Conseillers Municipaux d'un message transmis par le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International (MAEDI) nous informant que : « les Nations Unies ont lancé l'alerte pour quatre pays menacés de catastrophe humanitaire. Une situation de famine a été déclarée au Soudan du Sud et au Nigéria, le risque est imminent pour la Somalie et le Yémen. Le Centre de crise et de soutien et la Mission pour l'action humanitaire du ministère des Affaires étrangères et du Développement international ont mis en place le Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) afin de permettre aux collectivités territoriales de venir en aide aux victimes de la famine ».

Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal, à l'unanimité, décident de venir en aide aux victimes de la famine et de faire un don de 100 € (cent euros) au titre du FACECO.

**ACTUALITÉS CAC, SIVOM, RPI, ex BA 103**

1/ CAC :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'y a pas de taxes supplémentaires. Il poursuit que le Président de la CAC voulait baisser les attributions de compensation versées aux communes mais, que ça a été refusé.

2/ SIVOM :

Monsieur le Maire annonce aux conseillers municipaux :

- que le SIVOM va nous retirer deux mensualités par an soit une économie de 5 400 € pour la commune,
- le décès de Monsieur Fernand CARON, Adjoint au Maire de CUVILLERS,
- le projet de voyage ADOS ÉTÉ, organisé par le SIVOM, aux gorges du Verdon. Coût : 950 €/15 jours.

3/ RPI :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a proposé aux membres du RPI d'équiper les trois écoles au numérique et qu'ils ont accepté.

4/ Ex BA 103 :

- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la signature entre l'Etat, la CAC et OSARTIS aura lieu le mardi 18 avril 2017 sur le site de l'ex BA103. Ensuite, le rachat par Mr TAÏEB pourra avoir lieu,
- Problème d'amiante à évoquer.

## QUESTIONS DIVERSES

1. EPIDE ne viendra pas à la cérémonie du 8 mai,
2. Le petit déjeuner communal aura lieu le dimanche 28 mai 2017. Mme Cathy LECLERCQ est chargée d'acheter le cadeau qui sera offert aux mamans,
3. Lecture de la lettre recommandée avec AR envoyée par Mme ADAMCZYK suite aux morsures du jeune CARDON,
4. Point sur les inscriptions Bellewaerde,
5. Organisation du repas des Aînés